



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de la santé, Service du médecin cantonal

Cas de maladie à méningocoques dans la crèche ou la classe de votre enfant / dans votre crèche ou votre classe

La présente notice est remise / envoyée par courriel aux parents par l'école / la crèche.

Demande à la direction de l'école / de la crèche : cochez ce qui a été convenu avec le Service du médecin cantonal / le médecin scolaire et précisez éventuellement les informations à l'intention des parents en page 2 (passages surlignés en jaune).

Qu'est-ce qu'une maladie à méningocoques ?

Environ 15 pour cent de la population sont porteurs de méningocoques (bactéries) dans le nez ou la gorge sans conséquence sur leur état de santé. Cependant, si ces bactéries parviennent dans le sang, elles peuvent causer **une méningite ou un empoisonnement du sang (septicémie)** très grave. Les bactéries sont transmises par les gouttelettes que projette une personne infectée quand elle éternue, tousse ou embrasse quelqu'un. Dans 7 à 15 pour cent des cas, ce type de maladie entraîne des séquelles irréversibles (p. ex. paralysie ou déficience mentale) voire la mort.

Que devez-vous faire ?

1. Observez votre enfant / observez votre état de santé !

Si un ou plusieurs symptômes annonciateurs surviennent, contactez immédiatement un **médecin**. Décrivez-lui les symptômes et mentionnez qu'il y a un cas de maladie à méningocoques dans la classe ou la crèche.

Symptômes annonciateurs :

- Migraines violentes
- Raideur de la nuque
- Fièvre accompagnée de nausées, de vomissements et de photophobie
- Fièvre, mal-être et apparition de taches sur la peau

2. Un traitement prophylactique aux antibiotiques est-il nécessaire ?

Après investigation, le Service du médecin cantonal conclut que, dans l'actuelle situation :

- Aucun** traitement prophylactique aux antibiotiques n'est nécessaire.
- Pour prévenir la maladie, votre enfant doit prendre un antibiotique, qui doit être prescrit par un médecin.
Pour prévenir la maladie, vous devez prendre un antibiotique, qui doit être prescrit par un médecin.
-> **Consultez sans tarder votre médecin de famille ou votre pédiatre.**
- Pour prévenir la maladie, votre enfant doit prendre un antibiotique, qui lui sera donné à la crèche / l'école.
-> **Veillez lire les informations en page 2.**



3. Contrôlez votre protection vaccinale et, le cas échéant, rattrapez les vaccins manqués.

La vaccination permet de protéger les enfants de moins de cinq ans ainsi que les adolescents et adolescentes contre les types les plus fréquents de méningocoques. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le [site internet de l'Office fédéral de la santé publique](#).

Lieu : Date : (complétez les mentions surlignées en jaune)

Pour éviter de contracter une maladie à méningocoques, votre enfant doit recevoir une **dose unique de ciprofloxacine** (antibiotique) dans les plus brefs délais. Nous nous chargeons de vous procurer ce médicament.

Que devez-vous faire ?

1. Venez avec votre enfant :

aujourd'hui àh

(adaptez la date : demain, ...)

à cet endroit :

(Les médicaments pour le corps enseignant et le personnel d'encadrement sont aussi disponibles ici)

Si vous ne pouvez pas venir vous-même, envoyez une personne de votre entourage ou appelez-nous (direction d'école / maître ou maîtresse de classe) (.....).

2. Lisez attentivement la première page de cette notice et observez votre enfant.

3. Important ! Nous vous prions de compléter ce qui suit. Est-ce que votre enfant

- a déjà eu une forte réaction allergique à un antibiotique ? oui non
- a une maladie rénale ? oui non
- souffre d'une autre maladie grave ? oui non
- doit prendre des médicaments ? oui non

Si oui, contactez **immédiatement votre médecin de famille ou votre pédiatre**.

Demandez-lui si votre enfant peut prendre la dose de ciprofloxacine à la crèche / l'école ou si un autre médicament est indiqué (**administration par le médecin de famille ou le / la pédiatre**).

Dans tous les cas, appelez ensuite le médecin dont le numéro de téléphone figure ci-dessous.

4. Signez cette feuille et apportez-la à la crèche / l'école au moment de la remise du médicament.

Notre enfant peut prendre une dose de ciprofloxacine pour prévenir une infection aux méningocoques.

→ Nom et prénom de l'enfant :/.....

Date : Signature des parents :

Pour le corps enseignant et le personnel d'encadrement :

Observez votre état de santé selon les informations données ci-dessus et veuillez noter que **les femmes enceintes ne peuvent pas prendre de ciprofloxacine**. Le cas échéant, consultez votre médecin et contactez le médecin dont le numéro de téléphone figure ci-dessous afin de recevoir de la ciprofloxacine.

En cas de questions, veuillez appeler **le médecin responsable** de la remise du médicament :

Nom :N° de téléphone :

Service du médecin cantonal du canton de Berne / service sanitaire de la ville de Berne, juillet 2021